

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^E REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N° 011-2018/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2017-014/PRES DU 24 OCTOBRE 2017 PORTANT AUTORISATION
DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET
N°12/701 CONCLU LE 29 JUIN 2017 A OUAGADOUGOU ENTRE LE
BURKINA FASO ET LE FONDS SAOUDIEN DE DEVELOPPEMENT (FSD)
POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET DE CONSTRUCTION ET
DE BITUMAGE DE LA ROUTE OUAHIGOUYA-DJIBO

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

à délibéré en sa séance du 07 mai 2018

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2017-014/PRES du 24 octobre 2017 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°12/701, conclu le 29 juin 2017 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et le Fonds saoudien de développement (FSD) pour le financement partiel du projet de construction et de bitumage de la route Ouahigouya-Djibo.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

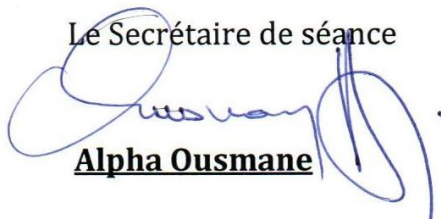
Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 07 mai 2018

Pour le Président de l'Assemblée
nationale, le Premier Vice-président



Bénéwendé Stanislas SANKARA

Le Secrétaire de séance



Alpha Ousmane